

Paris, le 24 septembre 2026

La Fepem dévoile sa feuille de route 2027 pour faire du droit de vivre chez soi une priorité du prochain quinquennat

Avec 3,4 millions de particuliers employeurs et plus de 1,2 million de salariés à domicile, la Fepem (Fédération des particuliers employeurs de France), représentante du 7^e secteur employeur de France, appelle à faire du droit de vivre chez soi un enjeu majeur du prochain quinquennat.

Une relation de travail déclarée, équilibrée, transparente et sécurisée, au cœur du modèle défendu par la Fepem

Dans une société en quête de repères, et alors même que certaines solutions d'accompagnement des plus fragiles ont pu susciter de la défiance, la confiance est en passe de devenir le premier critère de choix pour beaucoup de nos concitoyens. Depuis 75 ans, la Fepem contribue à structurer et professionnaliser le secteur à travers des dispositifs essentiels pour garantir cette confiance : convention collective unifiée, prévoyance et indemnité de départ à la retraite, formation professionnelle, prévention et santé au travail.

Aujourd'hui, la Fepem entend aller plus loin en étant au plus proche des besoins des particuliers employeurs et en affirmant son rôle de garant d'une relation de travail déclarée et conforme. Cette ambition se traduit notamment par une offre de services remaniée, avec de nouveaux simulateurs, un accompagnement juridique renforcé et une information renforcée auprès du grand public.

Face à l'émergence de nouveaux enjeux, la Fepem entend renforcer son rôle de garant, pour les particuliers employeurs, comme pour les salariés, d'un cadre clair, responsable et protecteur :

- **Etendre aux particuliers employeurs l'accès à l'attestation d'honorabilité des personnes intervenant auprès des plus fragiles.** Alors que les structures d'accueil collectif et médico-sociales disposent déjà de cette possibilité, la Fepem défend l'extension du dispositif aux particuliers employeurs, notamment dans le champ de la petite enfance.
- **Renforcer la prévention des violences sexistes et sexuelles dans l'emploi à domicile.** La Fepem a contribué aux travaux visant à faire progresser la branche, afin de protéger à la fois les particuliers employeurs et les salariés. Elle est notamment à l'initiative d'un guide paritaire et d'un parcours de prévention, abordant ce risque du point de vue de l'employeur comme du salarié.
- **Garantir davantage de transparence dans le recours aux plateformes numériques.** À l'heure où leur développement transforme les usages, la Fepem appelle à ce que chaque particulier soit clairement informé de son statut et de ses responsabilités lorsqu'il recourt à un salarié via une plateforme. La transposition de la directive européenne sera l'occasion d'engager des discussions sur les risques juridiques et fiscaux.

L'emploi à domicile, un pilier essentiel face aux transformations de la société française

La société française est aujourd'hui traversée par des tendances structurelles majeures : vieillissement de la population, perte d'autonomie, tensions autour de l'accueil du jeune enfant, nécessaire conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ou encore besoin de répit des proches aidants, etc.

Ces tendances de fond sont un défi majeur pour notre système de santé et notre modèle d'accompagnement des plus fragiles. L'emploi à domicile est une solution clef pour y faire face.

Plébiscité par nos concitoyens (91% d'entre eux ont une bonne image du secteur¹), l'emploi à domicile répond à leurs aspirations : faire le choix du domicile pour conserver la maîtrise de son cadre de vie, de son organisation quotidienne et des personnes qui interviennent auprès de soi.

Parce qu'il permet de choisir ses accompagnants librement et de nouer une relation de travail à long terme, l'emploi à domicile est générateur de confiance, et donc, de bien être chez les plus fragiles. Ce n'est pas un hasard si **6 Français sur 10 envisagent de recourir à l'emploi à domicile dans les prochaines années**² : il est aujourd'hui essentiel d'en faciliter l'accès à tous.

L'emploi à domicile, une réalité économique essentielle dans tous les territoires

Au-delà de son rôle sociétal, l'emploi à domicile contribue à la vitalité économique des territoires en créant des emplois de proximité, non délocalisables, y compris dans les zones rurales et moins densément peuplées.

Cet ancrage territorial est particulièrement fort : 1,3 million de particuliers employeurs résident dans des communes de moins de 5 000 habitants, soit 41 % d'entre eux. Parmi eux, 473 000 vivent dans des communes de moins de 1 000 habitants (14,5%).

Dans ces territoires, soutenir le développement de l'emploi à domicile, c'est soutenir directement l'activité et l'emploi locaux. Présente à travers ses 13 délégations régionales, la Fepem agit au plus près de ces réalités.

Une Fédération engagée pour défendre et promouvoir le droit de vivre chez soi

Pour faire du domicile un véritable choix et répondre à l'augmentation des besoins, la Fepem porte quatre priorités dans sa feuille de route 2027.

Considérer l'emploi à domicile comme un investissement pour la Nation

L'emploi à domicile ne peut plus être appréhendé uniquement sous l'angle de son coût budgétaire. Il constitue un investissement économique et social : il soutient l'emploi déclaré, facilite l'activité professionnelle des familles et des aidants, contribue à la lutte contre le travail dissimulé et crée des emplois non délocalisables partout sur le territoire.

Les effets des dispositifs de soutien sont concrets : 1 euro investi par l'État génère 0,80 euro de recettes et 4,4 milliards d'euros de retombées économiques, pour un coût net limité à 1,2 milliard d'euros par an. En trente ans, le travail non déclaré dans le secteur a par ailleurs été divisé par deux.

Faire du droit de vivre chez soi une réalité suppose donc de donner à chacun les moyens effectifs d'exercer son choix. La Fepem appelle à **préserver des dispositifs stables et lisibles, dont l'impact économique et social dépasse largement le seul soutien apporté aux ménages.**

Mieux coordonner les politiques publiques du domicile

Vieillesse, autonomie, handicap, santé, famille, petite enfance, emploi ou encore logement : le droit de vivre chez soi se situe aujourd'hui au croisement de nombreuses politiques publiques,

¹ Enquête Ifop pour la Fepem, *L'emploi à domicile: un secteur d'avenir au coeur des territoires*, Octobre 2025

² Enquête Ifop pour la Fepem, *L'emploi à domicile: un secteur d'avenir au coeur des territoires*, Octobre 2025

encore trop souvent pilotées séparément. La Fepem appelle à construire une véritable stratégie nationale du domicile et propose la création d'un **Haut-Commissariat dédié**, chargé de coordonner les acteurs, les dispositifs et les financements autour d'une vision transversale et commune.

Faire du droit au répit une réalité pour les proches aidants

La France compte aujourd'hui **9,3 millions de proches aidants** parmi lesquels 500 000 mineurs. Leur rôle va continuer à croître avec le vieillissement de la population : demain, un Français sur 4 sera aidant. La Fepem appelle à mieux les informer, à faciliter l'accès à des solutions de relais à domicile et à leur permettre de choisir la personne qui accompagnera temporairement leur proche. Le droit au répit doit devenir **un droit effectivement accessible**, permettant aux aidants de préserver leur santé, leur vie familiale et leur activité professionnelle.

Engager un plan national pour l'emploi et l'attractivité des métiers du domicile

Alors que près de **600 000 postes devront être pourvus d'ici 2035**, répondre à l'augmentation des besoins suppose d'agir dès maintenant sur l'attractivité des métiers du domicile. La Fepem appelle notamment à organiser un **Grenelle de l'attractivité**, à renforcer la formation professionnelle et les parcours diplômants, et à mieux reconnaître les compétences mobilisées au domicile.

À travers cette feuille de route, la Fepem porte une ambition claire : **faire du droit de vivre chez soi un choix réel, accessible et durable pour tous les Français.**

Pour toute question ou demande d'information :

Contacts presse Fepem

presse@fepem.fr

Chiara Frediani ▶ 07 89 43 62 85

Bérénice Chauveau ▶ 06 63 05 84 04

À propos de la Fepem

La Fédération des particuliers employeurs (Fepem) est l'organisation socio-professionnelle patronale de référence des 3,4 millions d'employeurs à domicile qui emploient 1,2 million de salariés. Depuis plus de 75 ans, elle représente, défend et promeut l'emploi à domicile, partout sur le territoire, au travers de ses 13 délégations régionales. Elle accompagne au quotidien les employeurs à domicile dans la gestion de la relation de travail et contribue à un emploi déclaré et responsable.

Plus d'informations sur www.fepem.fr